



Alerte RPS collective au centre archéologique Inrap de Pantin Etat d'urgence !

Les représentantes et représentants du personnel, élus en formation spécialisée santé sécurité au travail (FSSSCT) de Centre-Ile-de-France ont émis une alerte Risques Psycho-Sociaux, le 12 avril 2024, pour dénoncer le climat extrêmement dégradé de la base de Pantin, le mal-être des agents, la dislocation du collectif et, comme si cela ne suffisait pas, les conditions immobilières de travail (Communiqué du 3 juin 2024). Trois mois après, les raisons qui ont fondé les membres de la F3SCT à lancer cette alerte n'ont trouvé aucune résolution. Au contraire, les facteurs de risques psycho-sociaux amplifient et font peser aujourd'hui un risque grave sur les agents. Une déclaration d'accident du travail a d'ailleurs été déposée à la suite d'un malaise directement lié à la situation très dégradée de la base et du collectif.

Lors de la Formation spécialisée, réunie en instance le 24 juillet 2024, la direction a présenté un plan d'actions, élaboré en huis-clos à la dir, qui néglige de répondre à plusieurs points fondamentaux concernant les problèmes d'organisation du travail, l'incohérence des affectations et les problèmes relationnels et conflictuels à l'origine d'une dégradation très inquiétante du climat et des conditions de travail. Par ailleurs est également passée sous silence la question du non-renouvellement des effectifs et des compétences.

Les élus estiment que ce plan d'actions ne peut absolument pas satisfaire aux exigences en matière de prévention des RPS et de suivi des situations. Ce dernier ne s'appuie sur aucune identification précise des facteurs de risques tels qu'inscrits dans l'accord-cadre Fonction Publique du 22 octobre 2013 et préconisés par l'INRS : l'intensité et le temps de travail, les exigences émotionnelles, l'autonomie et les marges de manœuvre, les rapports sociaux et la reconnaissance au travail, les conflits de valeur et l'insécurité de la situation de travail.

Les élus ont donc demandé que soit mis en place de manière urgente, un diagnostic /évaluation des risques s'appuyant sur une expertise de la médecine de prévention et les compétences d'un psychologue du travail, capables de faire l'analyse des situations et d'élaborer les solutions. Nous demandons que le cahier des charges de cette expertise soit élaboré en concertation avec les représentants du personnel siégeant en F3SCT CIF.

Par ailleurs, nous exigeons que ce diagnostic s'appuie sur des données objectivables, celles issues des bilans Santé Sécurité au travail où de nombreux indicateurs sont susceptibles de montrer la dégradation des conditions de travail et des organisations

(accidents du travail avec le taux de gravité, taux d'absentéisme par motifs, taux de rotation, taux de visite sur demande au médecin de prévention, nombre de personnes en temps partiel avec quotité, taux de présentéisme, nombre d'agents soumis à une restriction médicale).

Les élus de l'instance ont demandé la convocation d'une nouvelle F3SCT extraordinaire dès septembre dédiée à l'alerte RPS de Pantin.

À la suite de la Déclaration d'accident du travail émise le 12.06.2024 et citée ci-dessus, ils ont formellement fait une demande d'enquête paritaire qui permettra, nous l'espérons, d'analyser les causes de l'accident et d'éclairer les facteurs de risques qui pèsent aujourd'hui sur le collectif et les individus.

Nous vous rappelons enfin que les élus, représentants du personnel se tiennent à votre écoute et feront tout leur possible pour vous accompagner. Ne restez pas isolés, soyons bienveillants, ensemble nous sommes plus forts.

Le 25 juillet 2024